



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

CEREMA – Comité de suivi

Compte-rendu de la réunion du

24 avril 2013

délégation : Hubert Lebreton, Gerard Bouin, Patrick Fourmigué, Thomas Ojardias, Martine Meunier-Chabert

Rappel de l'ordre du jour :

- Organigrammes et présentation organisation du CEREMA
- effectifs-cible du CEREMA au 1^o janvier 2014

1. Déclarations préalables

Pour la CFDT nous avons rappelé avec force et conviction quelques extraits choisis de la déclaration commune CFDT - UNSA du 11 avril et notamment :

Pour nous, les véritables enjeux ce sont la méthode de travail du comité de suivi et le manque de dialogue social pour construire ce nouvel établissement. Il est temps que le préfigurateur, les DRI et DRH arrêtent de nous mettre régulièrement devant le fait accompli et nous occupent dans des réunions pendant qu'ils bâtissent dans leur coin un « machin » qui risque de mal fonctionner parce que déconnecté des personnels. Pour la CFDT et l'UNSA, c'est un échec dans la conduite du dialogue social de ce comité de suivi. Les principes et l'esprit même du protocole d'accord, que nous avons signé avec les Ministres DUFLOT et BATHO en décembre 2012, ne sont plus respectés. Il convient de tirer tous les enseignements de cet échec.

Et nous posons cette question essentielle : DRI, DRH et préfigurateur sont-ils capables de mener une concertation loyale ?

Ces mots sont forts. Ils vous mettent en cause et portent des exigences. Ils devraient vous interpeller ! Pourtant, nous dénonçons de nouveau la méthode de contournement des représentants des personnels avec le questionnaire adressé aux agents sans aucune concertation. Dénoncé dans sa méthode d'élaboration, il constitue une nouvelle preuve de vos négligences dans l'exercice essentiel du dialogue social que nous attendons.

Le « machin » reste déconnecté des attentes du personnel. A-t-on parlé de ce questionnaire en comité de suivi ? Notre avis, voire notre contribution aurait pu se faire dans ce cadre. Il en est de même pour la diffusion de la circulaire sur le pré-positionnement qui a été diffusée en certains endroits sans que nous l'ayons !

Aujourd'hui clairement la méthode de concertation proposée pour associer les personnels c'est : pas de méthode. Ainsi, le document « macro organigramme » s'il constitue une bonne base pour lancer les débats, même s'il ne propose qu'un scénario, doit être accompagné de réunions d'échanges avec les organisations syndicales, les personnels, de temps d'information des personnels, d'aller et retour, de synthèses, d'arbitrages alors, pour tout cela, que proposez vous ? Comment fait-on ? quelle méthode ? quelles échéances et étapes adaptées aux enjeux de cette construction ? C'est de cela que nous devrions discuter d'abord ! Une fois de plus les cabinets des ministres ne sont pas présents à ce comité de suivi, preuve que les conditions de réussite de la mise en œuvre de ce projet ne sont pas réunies.

Puis, nous dénonçons collectivement le fait que la circulaire de pré-positionnement n'ait pas été diffusée tout de suite par l'administration.

B. Larroutou explique comment la concertation doit se poursuivre début mai avec la contrainte du CTM fixé le 16 mai et « le regret » que les CT aient lieu après. Il précise qu'il a commencé le tour des services en avril et qu'il compte faire un deuxième tour des services en mai. Une OS fait remarquer que ce n'est pas comme cela que cela doit être fait. On apprendra ensuite en début d'après-midi que le SG est d'accord pour décaler le CTM au 30 mai pour permettre de faire les CT avant courant mai. Sur le contenu, T. Vatin précise que le CTM donne un avis sur le macro organigramme et les CT sur l'organigramme de chaque service (Direction technique) et sur le macro organigramme. Il est demandé que l'ensemble du dossier soit communiqué tant au niveau du CTM que des CT.

concernant le questionnaire, B. Larroutou explique son choix délibéré (le sien qu'il assume) de ne pas mettre les syndicats dans la première question pour éviter le risque qu'ils soient accusés de ne pas informer ! Il dit qu'il fera mieux la prochaine fois !

La CFDT lui fait remarquer la continuité dans l'événement, par rapport à la pratique déloyale du dialogue social, une prise de décision sans état d'âme de ne pas indiquer les syndicats.

2. Arbitrages, périmètre et demande d'ETP

Un tableau est distribué en séance avec le détail de l'impact du changement de périmètre du CEREMA sur les ETP, à savoir :

- missions du CRICR
- transfert d'emplois à la DHUP
- CETE Île-de-France
- support et pilotage du siège

A la question pour l'île de France c'est clair ? La CFDT fait remarquer non c'est pas clair ! De quoi s'agit-il en particulier pour l'Île-de-France?

Commentaires : La situation avant n'est pas connue et du coup la compréhension des explications orales du préfigurateur et du processus devient difficile.

Est-il si difficile de travailler à partir des données concrètes existantes avec des données claires pour chacun des services sur les situations avant, celles des effectifs, des personnes, et de mettre en parallèle les situations après ? Quels sont les impacts ? Qui est concerné ? Qui s'y retrouve ? Quelles modifications de structures, d'organisations et de liens hiérarchiques ? Et cela pour chacun des services afin de déterminer véritablement les conséquences sur chacun de la construction du nouvel établissement et prendre toutes les mesures d'accompagnement souhaitées pour réussir la transition du réseau scientifique technique vers le CEREMA.

Un deuxième tableau (on vous le communiquera des réception sous fichier électronique) remis en séance sur les effectifs cibles du CEREMA au 1er janvier 2014. Collectivement, on constate que ce tableau ne nous permet pas de voir quelle a été la démarche et les détails des calculs. En particulier le raisonnement à partir de la vacance de postes est contestable. Par exemple, concernant le Setra la diminution des ETP est de 7% alors que pour les autres elle est de 2 à 3 % en moyenne. Pourquoi une telle diminution ? A-t-on mesuré son impact sur les missions qu'il faudra abandonner alors que le projet de CEREMA en demande de nouvelles ?

Ainsi, la remise de tableaux en séance, conforte la démonstration d'une volonté bien défailante d'assurer au comité de suivi, et notamment aux représentants des personnels une bonne préparation de la réunion.

Le SETRA dont la force de frappe a été amoindrie par sa délocalisation "imbécile" à Sourdon dans la précipitation et sans grande réflexion contribuerait à hauteur de 7% de ses effectifs contre 2,5% environ pour les autres services. Mais, en fait, on enlève rien au SETRA puisqu'il ne dispose pas de ses effectifs. Ce sont des postes vacants. Quelle stratégie ! L'installation à Sourdon du SETRA poursuit sa déconstruction avec le CEREMA.

Au final le tableau de synthèse du préfigurateur indique 31,8 ETP de plus pour renforcer le CEREMA.

Les équilibres en sont les suivants -51,2 ETP de changement de périmètre, - 10 ETP de transfert à la DHUP, + 31 ETP fonctions supports Ile de France, + 62 ETP de transferts sur les fonctions supports et pilotage du CEREMA.

Ce nombre (+31,8 ETP) est à comparer aux effectifs du siège (101 postes) et à ceux des 4 agences CF qu'il conviendra de pourvoir par redéploiements internes et/ou mobilité. Notre demande de présentation des impacts de la nouvelle organisation sur les situations de chacun des services avant et après demeure notre exigence.

Quels départs en retraites ? Sur quelles missions et fonctions ? Quelles volontés de mobilités des uns et des autres ?

Pour faire tout cela et permettre au CEREMA de se mettre en place au mieux dans le champ de contraintes qui est le sien (suppressions d'effectifs, constitution d'un siège, de nouvelles organisations) c'est un autre dialogue social qu'il faudrait mettre en œuvre à tous les niveaux et une autre qualité d'écoute des personnels. Ce n'est pas le chemin privilégié.

3. Examen du Document 1

B. Lhuissier présente la répartition des champs d'activités des futures directions techniques (ex : Cetmef, Setra, Certu). Il précise que certains domaines seront répartis entre les 3 STC dont les risques, le transport, la construction. Selon B. Larroutourou la direction technique « territoires et ville », du Certu aurait une fonction intégratrice qui s'ajouterait à son rôle, d'animation et de pilotage stratégique. Concernant les PCI il indique qu'une cartographie va être réalisée ce qui devrait permettre de clarifier les relations avec les STC. Il a rencontré les DG qui sont d'accord pour un approfondissement du bilan afin d'infléchir le rôle des PCI, ce dont on reparlera en comité de suivi. Concernant les relations avec le siège, celui-ci fonctionnera comme un état major face à des directions techniques et territoriales de production. Pour les CECP et la Métrologie, on note que la prise en compte de ces activités n'est pas à la hauteur, un groupe de travail y réfléchit.

4. Organigramme

Sylvie Moreau explique, concernant la direction de l'administration générale au siège, le rôle du chef du service achats – marchés :

- tirer parti de l'échelle de l'EPA national pour obtenir des conditions d'achat dans le cadre de marchés nationaux pour certains besoins,
- favoriser et suivre les comités de métiers qui gèrent dans les différents sites, et venir en appui en termes de méthode, expertise, problèmes complexes (partage de pratiques).

Conclusion

La poursuite de la concertation sur les autres documents se fera lors du prochain comité le 13 mai.

Les CTS seront saisis dans les délais sur un dossier complet (organisation générale et organisation des services au vu de la répartition des effectifs). Le document général sera revu d'ici le 5-6 mai et envoyé en même temps au comité de suivi du 13 mai.

Prochain Comité de suivi : lundi 13 mai 2013
Comités techniques de proximité : autour du 23 mai 2013
Comité technique ministériel : le 30 mai 2013